

**Assemblée générale**

Distr. générale  
7 juillet 1999  
Français  
Original: arabe, anglais, espagnol

---

**Cinquante-quatrième session**

Point 76 p) de la liste préliminaire\*

**Désarmement général et complet : suite donnée**

à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice

sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*

**Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale  
de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi  
d'armes nucléaires***

**Note du Secrétaire général**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
Renseignements reçus des gouvernements .....	2
Cuba .....	2
Mexique .....	3
Arabie saoudite .....	4

---

\* A/54/50.

## Introduction

1. Dans sa résolution 53/77 W du 4 décembre 1998, intitulée «Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*», l'Assemblée générale a prié tous les États de tenir le Secrétaire général au courant des efforts qu'ils avaient déployés et des mesures qu'ils avaient prises quant à l'application de la résolution et à la réalisation du désarmement nucléaire, et prié le Secrétaire général de lui communiquer ces renseignements à sa cinquante-quatrième session.
2. Suite à cette demande, des renseignements ont été reçus de Cuba, du Mexique et de l'Arabie saoudite. Le Canada a présenté un rapport négatif. Tous autres renseignements reçus d'États Membres seront publiés comme additifs du présent rapport.

## Renseignements reçus des gouvernements

### Cuba

[Original : espagnol]  
[27 mai 1999]

Dans différents forums internationaux, Cuba a exprimé sa position claire en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et a entrepris des démarches, tant à l'échelon de la Conférence du désarmement qu'à celui de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour tenter d'atteindre cet objectif.

Il convient de relever, à cet égard, la proposition de 28 délégations – dont celle de Cuba – qui sont membres du Groupe des 21, concernant l'élaboration d'un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires. En outre, 26 délégations – y compris celle de Cuba – qui sont membres du Groupe des 21, ont proposé un mandat global pour un comité spécial du désarmement nucléaire.

Ces deux propositions ont pour objectif formel la mise en route des négociations de la Conférence du désarmement sur le désarmement nucléaire, objectif auquel la communauté internationale accorde la plus haute priorité.

Néanmoins, ces initiatives ont été repoussées par un groupe de pays qui ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser vers la réalisation du désarmement nucléaire et qui, au contraire, à la faveur d'événements récents, ont réaffirmé leur attachement à des doctrines militaires qui prévoient la possibilité de recourir aux armes nucléaires dans le cadre de la stratégie défensive de la l'alliance militaire qu'ils constituent.

Chaque année, lors de la session de l'Assemblée générale, Cuba participe activement aux débats sur les résolutions concernant les armes nucléaires, apportant son appui à la grande majorité de ces textes.

Pour illustrer ces propos, il suffira de mentionner deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Cuba a coparrainé la résolution 53/77 X intitulée «Désarmement nucléaire» qui, entre autres dispositions, réitère l'appel adressé aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils procèdent à une réduction progressive de la menace nucléaire et qu'ils prennent des mesures effectives de désarmement en vue de l'élimination totale de ces armes selon un calendrier déterminé.

Par ailleurs, cette résolution demande à tous les États de conclure un instrument juridiquement contraignant sur le plan international concernant des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. De notre point de vue, ces garanties de sécurité doivent être universelles et inconditionnelles.

Comme autre exemple, Cuba a joint sa voix aux pays qui ont voté en faveur de la résolution 53/77 Y intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour», dans la mesure où il estime que ce texte peut contribuer, dans le cadre d'une série d'initiatives et de démarches, à promouvoir l'objectif prioritaire dans le domaine du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire.

Enfin, il nous paraît important de souligner que le Mouvement des pays non alignés, dont Cuba s'honore d'être un membre, s'est régulièrement employé, à l'échelon de ses sommets de chefs d'État ou de ses réunions ministérielles, à exhorter tous les États afin qu'ils engagent résolument des négociations en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

## Mexique

[Original : espagnol]

[25 juin 1999]

Comme il en a précédemment informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement mexicain, convaincu que la seule protection complète contre une utilisation éventuelle des armes est l'élimination totale de ces armes – en accord avec le rapport de la Commission de Canberra –, poursuit ses efforts en vue de la concrétisation de l'engagement pris par les États Membres et inscrit dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978.

Le Mexique demeure convaincu que tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, tel qu'énoncé dans la résolution 53/77 W intitulée «Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*» et adoptée le 4 décembre 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session.

Par ailleurs, dans les différents forums consacrés au désarmement, le Mexique a réitéré la nécessité de mettre en place un mécanisme international susceptible de favoriser l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans le même esprit, le Mexique appuie l'appel que l'Assemblée générale a lancé à tous les États afin qu'ils engagent des négociations multilatérales en vue de parvenir à la conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi de ces armes et prévoyant leur élimination.

Dans le cadre des mesures visant à appuyer le processus de désarmement nucléaire, le Mexique a entrepris diverses démarches en vue d'appliquer la résolution 52/38 O intitulée «Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*», adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, résolution qui a été coparrainée par le Mexique lors de la dernière session sous la cote 53/77 W.

Par ailleurs, le 9 juin 1998, le Mexique, ainsi que l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, la Slovénie, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont publié la déclaration commune

sur le désarmement nucléaire intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour» qui propose un plan d'action sur le désarmement nucléaire. C'est dans le même esprit qu'a été présentée la résolution 53/77 Y intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour», qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 1998 après avoir été coparrainée par 22 pays appartenant aux différentes régions du monde.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement, le Mexique a appuyé les initiatives visant à définir le mandat du Groupe de travail sur le désarmement nucléaire, ainsi que la négociation d'un instrument juridique international sur les garanties de sécurité négatives. Par ailleurs, le Mexique note avec regret l'opposition persistante aux initiatives visant à créer un Comité spécial du désarmement nucléaire qui serait chargé d'élaborer une convention sur l'interdiction des armes nucléaires, conformément à la proposition énoncée dans le document CD/1501.

Le Mexique note avec préoccupation les essais nucléaires récents, le lancement de missiles, la prolifération des États dotés d'une capacité nucléaire, les essais hypocritiques ou par simulation, les annonces sur la restructuration de programmes de défense ainsi que la signature, par seulement deux États dotés d'armes nucléaires, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Gouvernement mexicain estime que les éléments qui précèdent paralysent et peuvent même compromettre les progrès réalisés dans le domaine de l'élimination de toute possibilité de menace ou d'emploi d'armes nucléaires.

## **Arabie saoudite**

[Original : arabe]  
[7 mai 1999]

J'ai le plaisir de vous informer que le Royaume d'Arabie saoudite ne possède aucun type d'armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, et qu'il ne se livre pas à la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Le Royaume d'Arabie saoudite exprime à nouveau et avec fermeté son rejet de tous les types d'armes de destruction massive et réaffirme que l'existence des armes nucléaires constitue une menace pour l'humanité tout entière et que l'emploi de ces armes aurait des conséquences graves pour la planète. Pour éviter une telle catastrophe, il convient d'éliminer complètement toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et de veiller à ce qu'on n'en fabrique plus. Le Royaume d'Arabie saoudite, qui reste attaché au principe de l'élimination totale des armes nucléaires, est favorable à un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui permettrait de promouvoir la paix, la sécurité et la justice dans le monde entier.

---